



**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE  
DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION  
DE LA CONVENTION COLLECTIVE  
DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES A DOMICILE  
(BAD)**

**Avis n°46 / 4 mars 2021**

---

**AFFAIRE DE "LITIGE" EN CONCILIATION**

Avis concernant : Programme indicatif de la répartition de la durée du travail

Appuyé par le syndicat de salariés : FEDERATION CFDT SANTE SOCIAUX

---

**OBJET DE LA DEMANDE DE CONCILIATION**

Titre 5 de la convention collective

Article 37. Programme indicatif de la répartition de la durée du travail et délai de prévenance  
L'article 37 stipule que : L'ensemble des dispositions de cet article s'applique à tout salarié.  
Les horaires de travail sont précisés aux salariés par écrit lors de la notification du planning d'intervention pour le personnel d'intervention ou lors de la réunion de service pour le personnel administratif.

La notification du planning a lieu selon une périodicité mensuelle, par remise en main propre au salarié ou par courrier. Les plannings sont notifiés au salarié au moins 7 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de leur exécution.

**POSITION INTERPRETATION DU DEMANDEUR**

La mise en place de la télégestion et des smartphones n'exonère pas l'employeur du respect de la convention collective.

La notification du planning prévisionnel du mois doit être remise en main propre par écrit au plus tard 7 jours avant son application.

**AVIS DE LA COMMISSION**

L'article 37.V de la CCN BAD précise que « la notification du planning a lieu selon une périodicité mensuelle, par remise en main propre au salarié ou par courrier » et « au moins 7 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de leur exécution ».



La remise par courrier de la notification mensuelle du planning s'effectue par voie postale ou par voie électronique (mail) et il convient de s'assurer que l'envoi soit réalisé au moins 7 jours avant l'application.

**Pour le collège employeurs  
USB-Domicile**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zapp', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Pour le collège salarié**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.